

NE PAS DIFFUSER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Le présent communiqué ne constitue pas une sollicitation ou une offre d'achat des Obligations (tel que ce terme est défini ci-dessous) aux Etats-Unis d'Amérique ou à, pour le compte ou au profit de, toute U.S. Persons (tel que défini dans la Regulation S du US Securities Act de 1933, tel que modifié ("Securities Act")). Les Obligations ne peuvent pas être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique ou à, pour le compte ou au profit de, toute U.S. Persons, sauf si elles sont enregistrées ou bénéficient d'une exemption d'enregistrement au titre du Securities Act. EssilorLuxottica n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre ou une partie de cette offre aux Etats-Unis, ni d'effectuer une quelconque offre au public des Obligations aux Etats-Unis.

Les Obligations ont été offertes à des investisseurs qualifiés tels que définis dans MiFID II (tel que défini ci-après). Les Obligations ne peuvent être offertes ou vendues à des investisseurs de détail (tels que définis ci-après). Aucun document d'informations clés (key information document) tel que défini dans le Règlement PRIIPs (tel que défini ci-après), n'a été et ne sera préparé.

EssilorLuxottica : placement avec succès d'une émission obligataire de 5 milliards d'euros

Charenton-le-Pont, France (21 novembre 2019 – 8h00) – EssilorLuxottica (noté A2 stable par Moody's et A stable par S&P) a réalisé hier avec succès le placement d'une émission d'obligations d'un montant total de 5 milliards d'euros avec des maturités de 3,5 ans, assortie d'un coupon de 0% (rendement négatif de -0,02%), 5,5 ans, 8 ans et 12 ans, assorties respectivement d'un coupon de 0,125%, 0,375% et 0,75% (les "**Obligations**").

Le livre d'ordres final dépassait 13 milliards d'euros, attirant des investisseurs institutionnels de premier rang, ce qui démontre la confiance élevée qu'ont les investisseurs à l'égard du modèle économique d'EssilorLuxottica ainsi que la qualité de son profil de crédit.

Cette émission permettra à EssilorLuxottica notamment de (re)financer une partie du prix dû au titre de l'acquisition potentielle de GrandVision et une partie de la dette de GrandVision, après réalisation de l'acquisition, de refinancer la dette existante du groupe, en ce compris sa dette arrivant à échéance en 2019, et de financer ses besoins généraux.

L'admission des Obligations à la cote sur Euronext Paris sera effective à la date du règlement-livraison, qui aurait lieu le 27 novembre 2019.

Avertissement

Interdiction de toute offre à des investisseurs de détail dans l'Espace Économique Européen

Aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre des Obligations à des investisseurs de détail dans l'Espace Économique Européen ("EEE"). Pour les besoins de la présente stipulation :

(a) l'expression "investisseur de détail" (*retail investor*) désigne une personne entrant dans une (ou plusieurs) des catégories suivantes :

(i) un client de détail tel que défini au paragraphe (11) de l'article 4(1) de la Directive 2014/65/EU (telle qu'amendée, "**MIFID II**") ; ou

(ii) un client au sens de la Directive (UE) 2016/97, à condition que ce client n'entre pas dans la catégorie de client professionnel tel que défini au paragraphe (10) de l'article 4(1) de MiFID II ; et

(b) l'expression "offre" inclut la communication de quelque manière et par quelque moyen que ce soit d'une information suffisante sur les termes de l'offre et des Obligations objet de l'offre afin de permettre à tout investisseur de décider d'acheter ou de souscrire aux Obligations.

Par conséquent, aucun document d'informations clés (*key information document*) requis par le Règlement (UE) 1286/2014 (tel qu'amendé, le "**Règlement PRIIPs**") pour l'offre ou la vente des Obligations ou pour leur mise à disposition au profit d'investisseurs de détail dans l'EEE n'a été préparé et, ainsi, l'offre ou la vente des Obligations ou leur mise à disposition au profit d'investisseurs de détail dans l'EEE pourrait constituer une violation du Règlement PRIIPs.

France

Les Obligations ont été et seront uniquement offertes ou cédées, directement ou indirectement à, et la distribution de tout document d'offre afférent aux Obligations a été et sera faite en France uniquement à des investisseurs qualifiés conformément au Règlement (UE) 2017/1129 et l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre de céder ou de souscrire, ni une sollicitation d'achat ou de souscription des Obligations dans tout pays, en ce compris les Etats-Unis.

La publication, la distribution ou la transmission du présent communiqué de presse peut, dans certains pays, être assujettie à des restrictions légales. Les personnes en possession du présent communiqué de presse doivent se renseigner concernant, et se conformer à, toutes les restrictions applicables. Tout défaut de se conformer aux restrictions pourra constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières dans toute juridiction concernée.

Royaume-Uni

Le présent communiqué est adressé uniquement et directement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (*investment professionals*) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'"**Ordonnance**"), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) de l'Ordonnance ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi applicable (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant toutes considérées comme des personnes concernées (les "**Personnes Concernées**"). Les Obligations sont uniquement destinées aux Personnes Concernées et toute invitation, offre de contrat relative à la souscription, l'achat ou l'acquisition des Obligations ne peut être adressée ou conclue qu'avec des Personnes Concernées. Toute personne autre qu'une Personne Concernée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre entité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

United States of America

Le présent communiqué ne peut être diffusé, publié ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique (tels que définis dans la Regulation S du Securities Act). Le présent communiqué ne constitue pas et ne participe pas d'une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou à, pour le compte ou au profit de, toute U.S. Persons sauf conformément à la Regulation S du Securities Act ou dans le cadre d'une exemption au titre du Securities Act ou d'une opération non assujettie aux exigences d'enregistrement du Securities Act et conformément aux lois sur les valeurs mobilières des États.

Les Obligations seront offertes ou cédées par des transactions situées en dehors des Etats-Unis d'Amérique conformément à la Regulation S du Securities Act. EssilorLuxottica n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre des Obligations ou une partie de cette offre aux Etats-Unis et aucune offre au public des Obligations ne sera faite aux Etats-Unis.

Australie, Canada et Japon

Les Obligations ne peuvent et ne seront pas offertes, cédées ou achetées en Australie, au Canada ou au Japon. Les informations contenues dans le présent communiqué de presse ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre en Australie, au Canada ou au Japon.

EssilorLuxottica est un leader mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques, de montures optiques et de lunettes de soleil. Créée en 2018, sa mission est d'aider chacun à mieux voir, mieux être pour profiter pleinement de la vie, grâce à des produits parfaitement adaptés à leurs besoins visuels et à leur style personnel.

EssilorLuxottica regroupe l'expertise complémentaire de deux pionniers de l'industrie, le premier dans les technologies de pointe en matière de verres, le deuxième dans le savoir-faire maîtrisé de lunettes emblématiques, en vue d'établir de nouveaux standards pour les équipements visuels et les lunettes, ainsi qu'en matière d'expérience consommateurs.

Les actifs d'EssilorLuxottica regroupent des marques reconnues, telles que Ray-Ban et Oakley pour les lunettes, Varilux® et Transitions® pour les technologies d'optique ophtalmique, et Sunglass Hut et Lenscrafters pour les réseaux de distribution de dimension internationale.

En 2018, EssilorLuxottica comptait près de 150 000 employés et aurait réalisé un chiffre d'affaires consolidé pro-forma de 16,2 milliards d'euros environ.

L'action EssilorLuxottica est cotée sur le marché Euronext Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40.

Codes : ISIN : FR0000121667 ; Reuters: ESLX.PA ; Bloomberg: EL:FP.

CONTACTS

Relations Investisseurs

(Charenton-le-Pont) Tel: + 33 1 49 77 42 16

(Milan) Tel: + 39 (02) 8633 4870

E-mail: ir@essilorluxottica.com

Communication Corporate / Relations Presse

(Charenton-le-Pont) Tel: + 33 1 49 77 45 02

(Milan) Tel: + 39 (02) 8633 4470

E-mail: media@essilorluxottica.com